

RÉSEAU LIÉGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUÉTUDES (RÉLIA)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 9 DÉCEMBRE 2013

Présent(e)s :

BERTHOLET Christel – SISD – Liège – Huy – Waremme
BLAVIER Pascal – CAP FLY – Liège
BOLLETTE Philippe – Start/Mass - Liège
CLAREMBAUX Christine – Siajef (Revers asbl) - Liège
DELAHAYE Tijl – La Teignouse zone 4 - Comblain-au Pont
DELATTE Julie – Huy Clos - Huy
DUNGELHOEFF Catherine – ALFA - Liège
GUSTIN Frédéric – PFPL/RELIA – Liège
HUMBLET Dominique – Nadja - Liège
JOIE Christophe – CHRH - Huy
LOTTIN Thierry – Clinique Notre Dame des Anges - Glain
MAISSE Laurent – Plan de prévention de la Ville de Liège - Liège
MORENO Yolande - Maison médicale Cap Santé - Huy
PIRARD Bérengère – La Teignouse (zone 5) – Comblain-au-Pont
POLLERS Sophie – GAP_{PP} – Flémalle
SARTORI Sabine – PFPL et IHP de Huy – Liège
CLUKERS Pascale – Seraing 5 - Seraing
TASQUIN HERVÉ – Thaïs - Liège
TYOU Béatrice – AIGS + Génération Assuétudes + Les Lieux-Dits –
Vottem/Herstal/Waremme
VAN TORRE Anne-Marie - CHR de la Citadelle – Liège
WATTIEZ CHRISTINE – PFPL - LIÈGE

Excusé(e)s :

CHARLIER Florence – Clips - Liège
DAVENNE Géraldine – Plan de Prévention - Waremme
FIEVET Adrien – Plan de cohésion social de la Ville de Liège - Liège
PONTHIR Annick – STAGH – Grâce-Hollogne
WÉGRIA Anne-Charlotte – Cercle des médecins généralistes – Huy

Absent(e)s :

JACQUES Christian – FLAMG – Liège
LEGRÈVE Christian – IGL Maisons Médicales – Liège
PÉTRÉ Léon – APPL – Liège
PINTO Emmanuel – ISO_{SL}, Unités hospitalières - Liège

Secrétariat :

- **Accueil des participants**
- **Approbation du projet de procès-verbal du 23 septembre 2013 et du projet de procès-verbal 4 octobre 2013**

Les projets de procès-verbaux des réunions du 23 septembre 2013 et du 4 octobre 2013 sont approuvés. Ils accéderont donc au statut de procès-verbaux de ces réunions.

- **Nouvelle présentation de la projection des comptes 2013 du RéLiA – Madame Christine Wattiez – Prise de décision quant à des propositions de la PFPL et quant à l'utilisation du reliquat disponible ;**

Ch. Wattiez présente l'état des dépenses enregistrées jusqu'au 30 novembre 2013 du RéLiA (voir en annexe). Il s'agit bien ici d'une estimation étant donné que certaines dépenses relatives notamment au mois de décembre (salaires, prime de fin d'année, frais de déplacements...) ne sont pas encore comptabilisées.

Par ailleurs, à la subvention de 62404,61€, on peut ajouter différentes sommes (embauche compensatoire...) qui font en fait atteindre le montant disponible pour le RéLiA à 63202,09€.

A noter également que dans cette affectation des dépenses au RéLiA, les charges salariales de F. Gustin sont comptabilisées à la hauteur de 0,8 ETP, or il avait été convenu de comptabiliser 0,75 ETP. Cette erreur sera corrigée par le comptable. Par ailleurs, est comptabilisé 0,1 ETP du temps de travail de Madame Gérard pour le travail administratif qu'elle effectue pour le RéLiA.

F. Gustin rappelle que le Comité de pilotage du RéLiA, suite à l'argumentation de la PFPL avait désigné F. Gustin, in illo tempore, à hauteur d'un $\frac{3}{4}$ ETP pour la coordination du RéLiA. Il demande dès lors s'il s'agit d'une demande de la PFPL de le faire passer à $\frac{4}{5}$ ETP pour le RéLiA. F. Gustin estime qu'il faut se référer au ROI du Comité de pilotage du RéLiA¹ qui précise que : « Le Comité de pilotage élabore le budget du RéLiA. Il décide des objectifs, approuve les modalités de mise en œuvre de ceux-ci et évalue le plan d'action du réseau. Il organise la fonction de coordination et désigne la ou les personnes en charge de la fonction de coordination. C'est le Conseil d'administration de la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise qui procède à l'engagement du personnel nécessaire ». Il s'agit dès lors de différencier le statut contractuel de F. Gustin vis-à-vis de la PFPL (Contrat à durée indéterminée à temps plein, actuellement et jusqu'au 31 décembre 2014 ramené à $\frac{4}{5}$ ETP dans le cadre d'un congé parental) et la charge horaire de $\frac{3}{4}$ ETP qui lui a été attribué par le Comité de pilotage du RéLiA sur les conseils et les calculs effectués par la PFPL.

L. Maisse demande si le fait d'avoir comptabilisé les $\frac{4}{5}$ ETP de F. Gustin est réalisé pour dépenser la totalité de la subvention ou pour couvrir les 0,05 ETP manquant du salaire de F. Gustin.

¹ Pour rappel, ce ROI a été approuvé par le CA de la PFPL et par le Comité de pilotage du RéLiA.

Ph. Bollette s'étonne vis-à-vis de l'argument d'une erreur du comptable. Il estime que le comptable réalise ce qu'on lui demande.

Les membres du Comités de pilotage ne souhaitent pas augmenter la charge de travail de F. Gustin à 4/5 ETP.

P. Clukers s'étonne des dépenses pour le poste « fournitures de bureau » et pour les « frais de réunions ». Elle souhaiterait obtenir des informations plus précises concernant les dépenses réalisées dans ces cadres.

Th. Lottin estime qu'il est nécessaire en effet de clarifier certaines dépenses.

S. Sartori indique que la PFPL agit dans l'intérêt de tout le monde. Certaines dépenses peuvent glisser d'un poste à l'autre en fonction d'impératifs comptables ou contextuels. Mais il ne faut pas chercher malice, la PFPL gère les choses en bon père de famille.

Quant à un éventuel reliquat, Ch. Wattiez précise qu'il est difficile à l'heure actuelle de le calculer avec précision. Il reste trop d'inconnues.

F. Gustin demande aux membres du Comité de pilotage s'ils souhaitent affecter cet éventuel reliquat à des actions en particulier. Il rappelle néanmoins que ces éventuelles dépenses doivent être justifiables auprès du SPW.

P. Clukers demande à F. Gustin s'il a des idées. F. Gustin indique que le Consortium Risquer Moins est confronté à des difficultés de trésorerie dans la mesure où, dans le cadre du projet Quality Nights, le cadre provincial est assez rigide et n'a pas permis d'affecter certaines dépenses à des postes où il restait de l'argent disponible. F. Gustin a d'ailleurs posé un certain nombre de question à l'administration pour voir dans quelle mesure certaines dépenses pourraient être admises.

Certains membres du Comité de pilotage estiment que s'il est possible de sortir Risquer Moins de cette situation inconfortable, il ne faut pas hésiter.

Th. Lottin indique que la CNDA souhaiterait éditer un dépliant. Il demande si cette dépense ne pourrait pas être prise en charge par le RéLiA.

Ch. Joie indique que le GSA aimerait réaliser des affiches et des cartes de visite.

Ph. Bollette, P. Clukers, D. Humblet et C. Dungalhoeff estiment qu'il doit s'agir d'un projet d'un groupe d'institutions et pas un projet spécifique à une institution.

Th. Lottin indique que le RéLiA pourrait peut-être éditer une brochure de présentation. Il estime également qu'il faudrait budgéter ce genre de dépenses au début de l'année.

S. Sartori estime qu'il faut fournir un GSM et un abonnement à F. Gustin qui ne dispose pas de GSM professionnel. Elle propose également d'octroyer une prime à F. Gustin. Il est également possible d'acheter du matériel informatique. Certains s'étonnent que F. Gustin n'ai pas de GSM de fonction n'y d'abonnement alors qu'il coordonne le RéLiA.

- **Demande de subvention facultative pour la zone 4 – organisation pratique de la coordination zone 4 à venir - Prise de décision**

F. Gustin indique que lors du CA de la PFPL du mois de novembre 2013, il a été décidé de permettre au RéLiA d'introduire une demande de subvention facultative pour la zone 4 (Huy-Waremme). L'engagement d'une personne ne pourra néanmoins prendre court avant la réception, sur le compte de la PFPL, de la première partie du subside.

F. Gustin a besoin d'informations pratiques pour pouvoir avancer dans la rédaction de cette demande de subsides. Il faudrait notamment qu'il sache s'il convient d'héberger le travailleurs à la PFPL ou si, ce travailleur pourra être hébergé à Huy et dans quelles conditions. F. Gustin demandera un montant un peu plus important que ce que la zone 4 obtiendrait dans le cadre réglementé afin de pouvoir fournir du matériel informatique... au travailleur.

S. Sartori indique qu'il sera vraisemblablement possible et même souhaitable d'héberger ce travailleur à Huy. Elle tiendra F. Gustin informé des possibilités en la matière.

S. Pollers demande si le fait d'héberger le travailleur à Huy ne va pas doubler les frais de fonctionnement ? Tout cela va avoir un coup. F. Gustin estime que l'un dans l'autre, en fonction des possibilités à Huy et en fonctions des conditions, cela n'aura pas d'impact sur les frais de fonctionnement. Il rappelle par ailleurs que la convention conclue entre le RéLiA et les partenaires des arrondissements de Huy et de Waremme prévoit l'organisation d'une concertation locale. Dès lors, il semble assez logique que la personne qui sera engagée travaille à Huy.

- **Nouvelles modalités pour l'obtention de l'agrément (zone 5)**

Une nouvelle procédure a été mise en place pour agréer à durée indéterminée les réseaux et les services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes qui étaient agréés dans le cadre du décret de 2003. Il s'agira de répondre par oui ou par non à 50 questions, de déclarer sur l'honneur que les réponses sont justes et de s'engager à mettre en œuvre les démarches nécessaires pour respecter les éléments obligatoires qui ne seraient pas encore rencontrés. Afin de ne pas multiplier les réunions, F. Gustin propose d'envoyer aux membres du Comité de pilotage du RéLiA ce questionnaire une fois qu'il sera complété afin de recueillir les observations éventuelles. Les membres du Comité de pilotage sont d'accord avec cette proposition.

- **Représentation assuétudes au comité de réseau du projet pilote Fusion Liège – Lien avec le Comité de pilotage du RéLiA et modalités de fonctionnement**

F. Gustin précise qu'il n'a pas encore été invité officiellement au Comité de réseau du projet Fusion Liège. Les membres du Comité de pilotage estiment qu'on réabordera cette question lorsque F. Gustin sera invité.

- **Retour sur les réunions et/ou ateliers organisés par le RéLiA depuis la dernière réunion du Comité de pilotage : Atelier Alcoolisme, réunions Risquer Moins et Atelier Assuétudes ;**

- **Atelier JandCo**

Une réunion de l'Atelier Jandco a été organisée depuis le dernier comité de pilotage. Les membres de l'Atelier JandCo se sont réunis le 26 septembre 2013. Le constat que peu d'appels ont été reçus sur la ligne de permanence de JandCo a été posé. L'absence de nombreux partenaires a également été soulignée. Il est important que les partenaires se remobilisent autour du projet ! Par ailleurs, il est nécessaire de continuer à faire connaître cette initiative. La fréquentation du site internet et les piste de promotion du projet pour 2014 seront étudiées lors de la prochaine réunion.

- **Risquer Moins**

Une conférence de presse relative à la labellisation Quality Nights de certains établissements festifs liégeois a été organisée le 3 octobre 2013. Cette conférence de presse a rencontré un succès certain, en témoigne les nombreux articles parus dans la presse les jours qui l'ont suivi.

Notons également que les 2 journées de formation dispensée par des membres de l'équipe de Modus Vivendi et relative à la réduction des risques ont été organisées le 5 novembre et le 21 novembre 2013. Cette formation était ouverte à tous les partenaires désirant s'impliquer dans la réduction des risques en milieu festif sur le territoire du RéLiA.

Enfin, des réunions des partenaires du consortium Risquer Moins Liège ont été organisées les jeudis 24 octobre et le 14 novembre 2013. Elles ont été consacrées au debriefing de la conférence de presse ainsi qu'à la préparation des prochaines interventions du réseau.

- **Atelier Assuétudes**

Les membres de l'Atelier Assuétudes se sont réunis le 2 décembre 2013. L'ordre du jour de cette réunion était consacré à une présentation de Madame Aurore Poumay (SPW) concernant son travail de fin d'étude intitulé « L'enfant face à l'alcoolisme parental : Quelques modèles de prises en charge thérapeutiques dans le paysage francophone belge et international ». La deuxième partie de la réunion a été consacrée à une présentation du Docteur Marie-Eve Janssen relative à la présentation du Réseau hépatites – Liège asbl qui a pour but le développement de synergies entre les partenaires du réseau actifs dans le secteur de la toxicomanie et des hépatites.

- **Atelier Alcoolisme**

Un Atelier Alcoolisme a été organisé le jeudi 7 novembre 2013. Madame Fanny Kreusch, Docteur en psychologie est intervenue sur le thème : "les effets cognitifs de la consommation

chronique d'alcool". Après une introduction sur les différents déficits et biais cognitifs pouvant apparaître suite à la consommation d'alcool chronique, elle a exposé certains résultats mis en évidence dans des expériences menées par l'Université de Liège. Enfin, elle a abordé la manière avec laquelle on peut évoquer les biais cognitifs en entretien clinique et les quelques interventions visant la modification des biais cognitifs proposées dans la littérature.

- **Divers**

S. Pollers déplore de ne pas avoir été informée des démarches nécessaires à effectuer dans le cadre des PST3 alors que le RéLiA est affilié à la Fédito wallonne.

F. Gustin indique que pour les services spécialisés en assuétudes, l'information que les PST3 étaient intégrés dans la subvention des centres et qu'il ne fallait rien faire avait été donnée. En ce qui concerne les SSM, il n'a jamais entendu quelque chose à ce sujet à la Fédito, à moins que cela ne lui ai échappé. Catherine indique qu'elle avait reçu l'information qu'elle ne devait pas introduire de demande...

- **Ordre du jour de la réunion du Comité de pilotage du RELIA du lundi 24 mars 2014, de 14h00 à 16h00, au siège de la PFPL :**
 - **Accueil des participants ;**
 - **Approbation du projet de procès-verbal du 9 décembre 2014 ;**
 - **Election du Président du Comité de pilotage - Prise de décision**
 - **Approbation du Rapport d'activités 2013 du RéLiA et du Plan d'actions actualisé - Prise de décision**
 - **Utilisation d'un éventuel reliquat de budget 2013 – information**
 - **Démarches pour l'obtention de l'agrément à durée indéterminée (zone 5) – information ;**
 - **Démarches effectuées pour solliciter une subvention facultative pour la zone 4 – information ;**
 - **Représentation assuétudes au comité de réseau du projet pilote Fusion Liège – Lien avec le Comité de pilotage du RéLiA et modalités de fonctionnement**
 - **Retour sur les réunions et/ou ateliers organisés par le RéLiA depuis la dernière réunion du Comité de pilotage ;**
 - **Divers**
 - a. **Spiller**

Annexe :
Comptes RéLiA Décembre 2013

PFPL
Quai des Ardennes, 24
4020 Liège

1/1

RéLiA COMPARATIF BUDGET 2013 ET ÉTAT DES DÉPENSES DU 01/01/2013 AU 01/12/2013

DÉPENSES ESTIMÉES (BUDGET)		DÉPENSES EFFECTIVES COMPTABILISÉES JUSQU'AU 01/12/2013 SELON COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	
Charges salariales du RéLiA	55.015,00	Charges salariales	50.613,60
Frédéric Gustin 0,75 ETP		F. Gustin & J. Gérard	
Brut	46.000,00	Brut	47.411,08
13ème mois	3.500,00		
pécule	2.900,00	pécule	2.984,45
Assurance loi	145,00		
abonnements sociaux	170,00	Abonnements sociaux	181,32
Médecine du travail		Médecine du travail	36,75
Jenny Gérard 0,05 ETP	2.300,00		
Frais d'activités du RéLiA	6.460,00	Frais d'activités du RéLiA	6.019,72
Gaz	690,00	Gaz	857,67
Electricité	135,00	Electricité	125,72
Eau	50,00	Eau	23,91
maintenance photocopieuse	120,00	maintenance photocopieuse	
entretien et réparation du bâtiment	500,00	entretien et réparation du bâtiment	229,72
produit entretien et nettoyage	150,00	produit entretien et nettoyage	24,78
fournitures de bureau	300,00	fournitures de bureau	1.337,15
frais postaux	280,00	frais postaux	41,14
frais de tél et fax	750,00	frais de tél et fax	172,69
Honoraires comptables		Honoraires comptables	300,27
calcul gestion rémunérations	280,00	calcul gestion rémunérations	263,20
assurance incendie	160,00	assurance incendie	
assurance RC	80,00	assurance RC	
Assurances véhicules missions	400,00	Assurances véhicules missions	502,58
frais de réunion	300,00	frais de réunion	1.015,31
frais de déplacement	1.865,00	frais de déplacement	1.015,58
frais de formation journée étude	200,00	frais de formation journée étude	110,00
Frais d'activités du RéLiA	200,00	Frais d'activités du RéLiA	
TOTAL DES CHARGES POUR LE RELIA	61.475,00	Dépenses effectuées au 01/12/2013	56.633,32
		Solde (à affecter aux dépenses du mois de décembre 2013)	4.841,68

09/12/2013